

Montreuil, le 15 septembre 2022



LE SALAIRE DES DISTRIBUTEURS FOND COMME NEIGE AU SOLEIL, PENDANT QUE LA DIRECTION SE DORE LA PILULE A IBIZA !

Notre direction fourmille d'ingéniosité, lorsqu'il s'agit d'éviter de payer ou pour soustraire leur dû, aux distributeurs à temps partiel modulé !

Premier élément totalement illégal qui prouve nos dires, **les écrêtages, les anomalies...** ces procédés empêchent les distributeurs de percevoir **leur juste rémunération**, dénoncés depuis longtemps par la CGT. Une réunion à ce sujet n'ayant servi à rien, a eu lieu le 8 septembre dernier dans les locaux de l'inspection du travail d'AIX EN PROVENCE, avec la direction et 3 syndicats. La CGT a été volontairement écartée.

2^{ème} élément, dans les zones « OUI PUB » non mécanisées, dernière trouvaille en date de la direction, la règle négative !

La direction va donner 20% de la pub du secteur, pour la distribution il sera payé 100% du secteur, en revanche sur la préparation il ne sera payé que 20%, d'où les règles négatives. Pour éviter les poursuites, dans les centres concernés, les encadrants ont commencé à faire remplir et signer un formulaire informant de la mise en place des règles négatives, mais c'est une manière détournée d'obtenir l'accord du salarié pour cette procédure.

Ne signez pas ce document !

Pendant ce temps notre direction, emmène ses directeurs

(Régionaux et Réseaux) à IBIZA !

**POUR LA CGT,
L'INTÉRÊT DES SALARIÉS
PASSE AVANT TOUT !**

CONTACT :

Sébastien **BERNARD**, Délégué Syndical Central : 07 83 86 33 08, snbdo4@gmail.com

Sites : www.filpac-cgt.fr et LA CGT ADREXO sur seb-adrexo.over-blog.com

Facebook : page La CGT Adrexo et groupe Adrexo salariés